

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°26/060

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

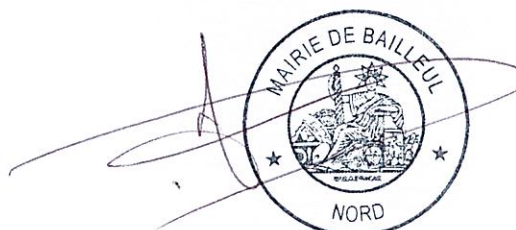
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°**26/060**

Comité exécutif de la Fondation Marguerite Yourcenar – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Créée en 1982 sous la présidence d'honneur de Marguerite Yourcenar, l'association «Fondation Marguerite Yourcenar » a pour vocation de contribuer à la préservation de la flore, de la faune sauvage et des paysages traditionnels des Monts de Flandre et des plaines du Nord de la France. À travers son action, elle participe à la protection et à la valorisation d'un patrimoine naturel et paysager remarquable, constitutif de l'identité du territoire flamand.

Depuis l'an 2000, la Fondation Marguerite Yourcenar bénéficie du statut officiel de fondation abritée sous l'égide de la Fondation de France. À ce titre, sa gestion s'inscrit dans le cadre d'un comité exécutif placé sous sa tutelle.

A ce titre, le comité exécutif doit être composé de sept représentants :

- 3 membres du bureau de l'Association des Amis de la Fondation Marguerite Yourcenar ;
- 1 représentant élu de la Ville de Bailleul ;
- 1 représentant du Conservatoire Botanique National des Hauts-de-France ;
- 2 personnalités qualifiées en matière d'environnement.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **DÉSIGNER** Madame Laure DOBIGNY comme représentante de la Ville de Bailleul au sein du comité exécutif de la Fondation Marguerite Yourcenar.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

